

Etats-Unis

Croix-Rouge américaine de 1922-1923¹.

Le rapport de la Croix-Rouge américaine pour l'exercice prenant fin le 30 juin 1923 a été transmis par le département de la Guerre à la Chambre des représentants le 2 octobre de l'année dernière.

L'activité de la Croix-Rouge américaine, fort réduite à l'étranger, continue à se manifester dans le pays même d'une façon toujours plus efficace, à mesure que l'organisation se consolide en devenant une partie intégrante de l'effort humanitaire public en Amérique.

Le nombre de membres, quoique fortement réduit depuis la conclusion de l'armistice, atteint toujours le total imposant de 3 millions et demi d'adultes, auxquels il convient d'ajouter environ 5 millions de recrues de la Croix-Rouge cadette.

L'activité de cette vaste association est admirablement résumée dans la préface du présent rapport, due à la plume du président, le juge John Barton Payne. Nous ne pouvons faire mieux que d'en reproduire les passages essentiels :

« La principale tâche du président et du Comité exécutif a été de réduire les dépenses et de définir avec plus de précision le champ d'activité de la Croix-Rouge.

« Le lecteur verra que les dépenses totales pour l'exercice écoulé se montaient à \$ 9,738,448.22. Les dépenses pour l'exercice courant sont de \$ 5,543,077.81 seulement.

« Ces chiffres ne comprennent pas la contre-valeur des services volontaires, ni les dépenses considérables encourues par les 3,600 chapitres et branches locaux.

« La liquidation des engagements étrangers a été l'un des problèmes d'après-guerre les plus difficiles à résoudre ; elle a exigé un effort prolongé et l'emploi de fonds importants. La

¹ *The American National Red Cross. Annual Report for the Year ending June, 30, 1923.* — S. l. n. d. In-8, 103 p.

Cet important document n'est parvenu à Genève qu'avec un retard considérable, c'est pourquoi la *Revue* n'a pu en rendre compte auparavant.

Etats-Unis

clôture de notre activité en Grèce a marqué la fin de nos activités étrangères.

« Le capital social de la Croix-Rouge a diminué d'environ 4 millions de dollars pendant l'année écoulée, diminution causée par les dépenses extraordinaires occasionnées par l'assistance donnée aux invalides et réformés de guerre, aux sinistrés, etc.

« La Croix-Rouge doit se vouer, en premier lieu, à une activité domestique, qui comprend les secours aux anciens soldats, le développement du service des infirmières, une action nettement définie dans le domaine de l'hygiène publique, l'assistance aux victimes de calamités, le service sanitaire dans l'armée et dans la marine, et enfin la Croix-Rouge cadette.

« La charge principale demeure et demeurera encore pendant quelque temps, l'assistance aux invalides et réformés. En 1922-23, le Comité central et les comités locaux ont dépensé ensemble environ 6 millions de dollars dans ce but. Nous estimons les dépenses correspondantes pour l'exercice 1923-24 à une somme encore plus grande. Le service sanitaire de l'armée nous informe qu'à son avis ces obligations atteindront leur point culminant dans le courant de l'année 1926. L'assistance de la Croix-Rouge, qui supplémente les secours donnés par l'Etat, en faveur d'hommes qui ont perdu leur santé au service de la patrie, est un devoir impératif et sacré.

« L'activité de la Croix-Rouge en matière de santé publique, avait donné matière à discussion. Il a été décidé de nommer un comité consultatif d'hygiène formulant dix experts connus, médecins et hygiénistes. Ce comité, après plusieurs mois de travail, a soumis un rapport formulant un programme constructif et nettement défini, que les organisations et les membres de la Croix-Rouge peuvent adopter en toute confiance. Ce programme empêchera d'empiéter sur le champ d'action et les privilèges des fonctionnaires nommés par le gouvernement. Il sera de la compétence de la Croix-Rouge de collaborer avec ces fonctionnaires et de seconder leurs efforts par une propagande active parmi la population. Ce programme nouveau tient pleinement compte des

Etats-Unis

activités déjà établies de la Croix-Rouge, telles que l'instruction en matière d'hygiène domestique et de soins aux malades, les questions d'alimentation, de premiers secours, de sauvetage, ainsi que le développement de la Croix-Rouge cadette au point de vue de l'hygiène. Toutes ces activités seront dirigées par un chef du service d'hygiène, qui veillera à l'exécution du programme élaboré par le comité consultatif.

« Une des principales activités de la Croix-Rouge demeure l'assistance aux victimes des calamités. Depuis la catastrophe de San Francisco en 1906, l'opinion publique associe étroitement la Croix-Rouge avec l'assistance aux victimes de désastres causés par des forces naturelles déchaînées. Peu après la guerre, la Croix-Rouge a organisé dans tout le pays, un système de secours immédiat en cas de cyclones, d'inondation, de tremblements de terre, d'incendies et d'autres calamités. L'organisation de la Croix-Rouge et les moyens dont elle dispose en ce moment lui permettent de porter secours sans retard dans chaque localité du pays et selon les besoins. C'est, en premier lieu, le chapitre local qui agit, suivi, le cas échéant, par la division, et finalement par le Comité central.

« L'éducation des enfants des écoles dans les idées qui sont à la base de la Croix-Rouge cadette se développe de façon satisfaisante. Par cette organisation et grâce à l'association de la Croix-Rouge américaine avec la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, un contact a été établi avec l'Europe. En ce moment, plus de 2,600 écoles aux Etats-Unis et en Europe, comptant plus de 100,000 enfants, échangent une correspondance régulière.

« Ainsi qu'il a été dit plus haut, l'appel de la Grèce en faveur de ses réfugiés a été entendu par la Croix-Rouge américaine, qui a accordé des secours pour une somme totale de \$ 2,605,696. Ces secours ont été donnés en vertu du principe de l'aide aux étrangers se trouvant dans une situation véritablement critique.

« En réduisant son activité à l'étranger, la Croix-Rouge américaine n'entend pas altérer son esprit charitable, ni abandonner ses principes, mais elle donne à entendre qu'à l'avenir des secours

Etats-Unis

ne peuvent être fournis qu'en cas de nécessité absolue. »

La préface se termine par des paroles émues en souvenir de M. Harding, président des Etats-Unis et président de la Croix-Rouge. Le Comité exécutif exprime sa vive satisfaction de ce que M. Coolidge a bien voulu prendre sa succession.

France

L'Agence des prisonniers de la Croix-Rouge française ¹.

Le baron d'Anthouard s'est placé au premier rang des lutteurs en faveur de la charité humaine et contre la barbarie criminelle de la guerre ; il s'est acquis la reconnaissance universelle par l'énergie qu'il a mise au service de l'assistance aux prisonniers de guerre. A peine rentré d'un voyage d'affaires au Brésil, il fut chargé par la Croix-Rouge française et par le gouvernement de la République d'assumer cette lourde tâche, rendue plus difficile par le manque de ressources en présence de l'immensité de la misère à soulager, par la mauvaise volonté manifeste de l'ennemi et par la nécessité de tout organiser de pied en cape, car les organisations prévues furent très tôt débordées. Mais l'improvisation géniale n'est-elle pas une qualité essentiellement française ?

C'est le récit très vivant de cette activité gigantesque que trace le baron d'Anthouard d'une plume à la fois d'écrivain et de polémiste. Rien ici du rapport « officiel », froid et digne, où le lecteur doit chercher sous le luxe des statistiques l'effort accompli et qui forcera son admiration. Non seulement les pages de journal rapportées ici sont frémissantes comme un roman de la grande guerre, mais de nombreux croquis tracés par des prisonniers de

¹ A. D'ANTHOUCARD, ministre plénipotentiaire, délégué de la Croix-Rouge française. *Au service des prisonniers de guerre 1914-1919*, l'Agence des prisonniers de la Croix-Rouge française. — Paris, Bloud & Gay, 1924. In-8, VII-239 p.